a Paris le 29 Juin 1787

J'ai fait part, Monsieur, à l'académie Royale de chirurgie, suivant votre desir, du cas particulier sur le quel vous la consultés, et que vous nommés audition involontaire exclusive. La cause de cette affection ne pouvait échapper aux lumieres de la Compagnie; et il est moins utile pour vous, Monsieur, de disserter sur les phoenomènes dont vous avés donné la description, que de vous procurer les moyens de vous débarasser du tourment qui finiroit par altérer votre constitution, d'ailleurs ferme et robuste, qui ne pourroit pas résister à une continuité de chagrins si cuisans.

Je suis autorisé à vous représenter que les sentimens de réligion dont vous devez être penetré par état, vous préscrivent le pardon des injures et l'oubli de tous les mécontentemens que vous avés reçus. Vous recités tous les jours dans votre bréviaire le Pseaume 111e. il vous dit que celui là est heureux qui a pitié des autres: Jucundus homo qui Miseretur.

ARC 55 n°82

qu'en pardonnant, il sera tranquille et jouira de la paix, qui est le bonheur réel de cette vie; que l'homme de bien sera toujours dans une assiette tranquille: in aeternum non commovebitur. Le verset suivant paroit vous être plus spécialement applicable; ab auditione mala non timebit: il ne craindra pas les reproches et les discours désavantageux: et s'il peut gagner sur lui de mépriser ses ennemis, sa tranquillité est assurée; non commovebitur donec despiciat inimicos suos.

il depend donc de vous, Monsieur, de recouvrer le bonheur de la perte duquel vous vous plaignés. vous avez le choix du pardon ou du mépris. si la raison, si la religion n'ont pas assez d'empire sur vous, pour vous faire prendre déterminement l'un des deux partis, c'est vous qui renoncerés volontairement à ressembler à l'homme heureux dont le prophete royal trace l'éloge, le caracteres et les conditions dans le pseaume cité qui commence

par les mots, <u>beatus vir qui timet dominum</u>. Je serois heureux moi même si les motifs pouvoient opérer votre soulagement. J'aurois la satisfaction d'avoir porté la paix dans le cœur d'un homme de bien; et d'avoir prévenu les maux dont il est ménacé, s'il ne fait pas de sérieuses reflexions sur son état physique et moral.

Je suis &c.

à Mr. de la Feuille curé de Planoy

n.º 167.